

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 AVRIL 2015**

DATE DE CONVOCATION : Le 30 mars 2015

PRESIDENT DE SEANCE : M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : M. BLONSKY Thomas, M. DIONNET Jean,
Mme FONTAINE Céline, Mme DELION Laurence, M. FOURREAU Hubert,
Mme THIROUARD Annick, M. RAYMOND Ludovic, Mme BENIT Gigi

ABSENTS : M. LANGLOIS Aurélien, pouvoir Mme FONTAINE Céline
M. HAYE Bruno, pouvoir Mme THIROUARD Annick
Mme PANZA Astrid pas de pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FONTAINE Céline

Début de la séance à 20h30. Après lecture du procès-verbal de la séance du 10 mars 2015 tous les membres présents du Conseil ont signé au registre

DELIBERATION : 2015 - 05

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2014
LOGEMENTS COEUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif des logements cœur de village de 2014 :

En section de fonctionnement : Les dépenses sont arrêtées à : 692.24 €
Les recettes sont arrêtées à : 0.00 €

En section d'investissement : Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €
Les recettes d'investissement à : 0.00 €

D'où un déficit annuel de fonctionnement de : - 692.24 €
Et un résultat annuel d'investissement de : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2014 : 3 307.77 €
(Clôture de 2013 moins déficit de 2014 : 4 000.01 - 692.24 = 3 307.77)

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2014 : 0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2015 : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2015 : 0 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. DIONNET Jean, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif logements cœur de village à l'unanimité.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 AVRIL 2015**

DELIBERATION : 2015 - 06

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EAU
ASSAINISEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif du service eau assainissement de 2014 :

En section de fonctionnement : Les dépenses sont arrêtées à : 48 961.50 €
Les recettes sont arrêtées à : 55 161.95 €

En section d'investissement : Les dépenses sont arrêtées à : 3 639.17 €
Les recettes d'investissement à : 19 970.93 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de : 6 200.45 €
Et un excédent annuel d'investissement de : 16 331.76 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2014 : + 189 614.45 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2014 : + 104 264.81 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2015 : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2015 : 0 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. DIONNET Jean, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif eau assainissement à l'unanimité.

DELIBERATION : 2015 - 07

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2014
EPICERIE DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif de l'épicerie de village de 2014 :

En section de fonctionnement : Les dépenses sont arrêtées à : 110 225.03 €
Les recettes sont arrêtées à : 118 518.28 €

En section d'investissement : Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €
Les recettes d'investissement à : 0.00 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de : 8 293.25 €
Et un excédent annuel d'investissement de : 0.00 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 AVRIL 2015**

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2014 : + 33 966.14 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2014 : 0.00 €

Hors de la présence de monsieur le Maire, M. DIONNET Jean, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif épicerie de village à l'unanimité.

DELIBERATION : 2015 - 08

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2014
COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif de la commune de 2014 :

En section de fonctionnement : Les dépenses sont arrêtées à : 233 072.70 €
Les recettes sont arrêtées à : 268 411.99 €

En section d'investissement : Les dépenses sont arrêtées à : 208 232.00 €
Les recettes d'investissement à : 70 421.65 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de : 35 339.29 €
Et un déficit annuel d'investissement de : 137 810.35 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2014 : + 413 748.30 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2014 : - 176 942.07 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2015 : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2015 : 0 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. DIONNET Jean, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif commune.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 AVRIL 2015**

DELIBERATION 2015 - 09

OBJET : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES 2015

Le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes

**TAXE D'HABITATION : 10.17 %
TAXE FONCIER BATI : 20.24 %
TAXE FONCIER NON-BATI : 35.00 %**

Les taux sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal, ils restent inchangés par rapport à l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il s'était engagé à baisser les taux, cependant en raison de la baisse des dotations de l'Etat, il ne peut baisser les taxes sans connaître l'impact sur les dotations et compensations par rapport à cette baisse.

Si les compensations sont maintenues les taux pourront être baissés.

DELIBERATION : 2015 - 10

**OBJET : VOTE DU BUDGET LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE 2015
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget logements cœur de village les dépenses et les recettes s'équilibrent.

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 3 307.77 €

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 23 814.00 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2014 : 0.00 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2014 : 3 307.77 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget logements cœur de village 2015 à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Débit du 001 : 0.00 € (solde d'exécution)

Crédit du 1068 : 0.00 € (excédent de fonctionnement reporté)

Crédit du 002 : 3 307.77 € (excédent de fonctionnement)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 AVRIL 2015**

DELIBERATION : 2015 - 11

**OBJET : VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2015
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget eau assainissement 2015 les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 256 714.45 €
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 264 390.81 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT : + 104 264.81 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2012 : + 189 614.45 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget eau assainissement de 2015 à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 001 : 104 264.81 € (solde d'exécution de la section d'investissement)

Crédit du 002 : 189 614.45 € (excédent de fonctionnement)

DELIBERATION : 2015 - 12

**OBJET : VOTE DU BUDGET EPICERIE DE VILLAGE 2014
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget épicerie de village, les dépenses et les recettes s'équilibrent.

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 192 820.00 €
En section d'investissement (pas d'investissement) à : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2014 : + 33 966.14 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2014 : 0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2015 : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2015 : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget épicerie de village 2015 à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 002 : 33 966.14 € (excédent de fonctionnement)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 AVRIL 2015**

DELIBERATION : 2015 - 13

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2015 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune 2015, les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 467 998.23 €

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 338 642.07 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2014 : - 176 942.07 €

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2014 : + 236 806.23 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget Commune 2015 à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Débit du 001 : 176 942.07 € (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

Crédit du 1068 : 176 942.07 € (excédents de fonctionnement capitalisés)

Crédit du 002 : 236 806.23 € (excédent de fonctionnement)

DIVERS

Commémoration du 8 mai rassemblement à 11h30 au monument aux morts, repas des anciens à 12h30 à la salle des fêtes, prix du repas 25 €.

Le Conseil Municipal retient le modèle de feu d'artifice pour le 13 juillet

Suite à divers litiges avec la société de pêche concernant les vannages, une réunion sera prévue avec le SMAR.

Remarques faites par les administrés sur de nouvelles entrées de champs créés par les agriculteurs.

Séance levée 22h45